

**Argenta Portfolio**  
Société d'investissement à capital variable  
29, Boulevard du Prince Henri  
  
L-1724 Luxembourg  
  
R.C.S. Luxembourg B 149.912  
  
(le « **Fonds** »)

---

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») vous prie de trouver ci-après des informations importantes concernant votre investissement dans Argenta Portfolio.

### **Modification de la fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire**

Veillez noter que le Conseil a ainsi décidé, afin de permettre un rachat plus rapide de vos actions et de se conformer à la pratique de marché actuelle, de modifier la fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire qui va passer d'une valeur nette d'inventaire hebdomadaire à une valeur nette d'inventaire journalière, lors de chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg, à compter du 16 septembre 2024 (ou le cas échéant, toute autre date ultérieure praticable fixée par le Conseil et qui vous sera communiquée sur le site internet [www.argenta.lu](http://www.argenta.lu)) (ci-après, la « **Date Effective** »).

Ce changement de fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire implique qu'à compter de la Date Effective, les demandes de souscription et de remboursement pourront être effectuées quotidiennement et devront être reçues avant seize heures par l'agent de transfert du Fonds lors de chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg afin de se voir appliquer la valeur nette d'inventaire datée du jour ouvrable bancaire à Luxembourg qui suit le jour de la demande.

Ainsi, les sections « DEFINITION ET CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE », « EMISSION DES ACTIONS » et « REMBOURSEMENT DES ACTIONS » du prospectus d'ARGENTA PORTFOLIO (le « **Prospectus** ») seront modifiées en conséquence dans une nouvelle version du Prospectus qui sera datée du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le changement n'est pas de nature à avoir un impact sur le portefeuille d'actifs du Fonds ni à entraîner un risque accru de liquidité en ce qui concerne le Fonds.

### **Modification des critères de détermination de la liste d'exclusions**

Afin de promouvoir la transition énergétique, le Conseil a également décidé de modifier les critères de détermination de la liste d'exclusions à compter du 1er juillet 2024. Les versions mises à jour de la politique d'investissement durable de la société de gestion et de sa liste d'exclusions sont consultables via les liens [https://www.argenta.lu/Politique d'investissement durable.pdf](https://www.argenta.lu/Politique_d'investissement_durable.pdf) et <https://www.argenta.lu/Critères d'exclusions.pdf>.

Toutes les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be) et publiées dans les journaux De Tijd et L'Echo.

Le prospectus en vigueur du Fonds daté 17 Décembre 2023 et les documents d'informations clés en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ou auprès du service financier en Belgique : Argenta Banque d'Epargne S.A, Belgielei 49-53, B - 2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be).

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations additionnelles quant aux changements proposés, veuillez contacter votre représentant local.

Sincères salutations,

**Le Conseil d'administration  
d'ARGENTA PORTFOLIO**